

## **L'an deux mille treize, le treize mai à dix-huit heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence de Roger KERAMBRUN, Maire.

**PRESENTS** : Roger KERAMBRUN, Maire; Claude CARPENTIER, Anne-Françoise PIEDALLU, Adjoint; Michel MAGNE, Laetitia CRAPIN, Bruno DUVAL, Jean-François CORRE, Jeannie MINDU, Gilles HARSCOAT, Roland PATEZOUR, Jacqueline DRONIOU.

**POUVOIRS** : néant

**ABSENTS** : Marie Thérèse PRIGENT, Alain LE KER, Bruno TARDY (excusés) et Pascal JEUSSET

**Secrétaire de Séance** : Claude CARPENTIER

Date de convocation : 06/05/2013

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **1 –OBJET : SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS**

"Le Maire présente les propositions de la Commission des finances pour les subventions 2013 :

à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

Comité Cantonal d'Entraide	1 050.00 €
Mutuelle coups durs	100.00 €
F.N.A.C.A.	70.00 €
A.N.A.C.R.	70.00 €
Comité d'animation	800.00 €
Comité de Jumelage Etauliers	800.00 €
Club des Retraités	350.00 €
Culture Arts Et Loisirs	500.00 €
Vétérans Football Entente Lizildry	30.00 €
FC Lizildry foot	1 000.00 €
Entente du Lizildry jeunes	600.00 €
Pensionnés Marine Marchande	100.00 €
SNSM Trestel	50.00 €
SNSM Pleubian	50.00 €
Chambre des Métiers Saint Briec (2 apprentis : 100 € X 2)	200.00 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor (2 apprentis : 45 € X 2)	90.00 €
Bro Dreger Handball (6 enfants)	60.00 €
Association Trégorroise de Natation (4 enfants)	40.00 €
Tennis Club Tréguier (6 enfants)	60.00 €
Centre Culturel Ernest Renan Tréguier (14 enfants)	140.00 €
Psalette de la Cathédrale de Tréguier (3 enfants)	30.00 €
ATP Tennis Penvénan (2 enfants)	20.00 €
Athletic Club de Penvénan (16 enfants)	160.00 €
ADPC 22 Protection Civile	40.00 €
Ty Mad Zud Coz	20.00 €

**Total subventions : 6 430.00 €**

Pour les associations extérieures : le Conseil Municipal verse 10 € par enfant Plougrescantais mineur inscrit.

Pour "les restos du Cœur" et "Solidarité Trégor Madagascar" : mise à disposition gratuitement de la Salle Michel LE SAINT pour un repas ou autre manifestation.

L'association "Les Amis de l'Ecole" a fait savoir qu'elle n'a pas de besoin dans l'immédiat, vu ses projets et sa situation financière. En cas de nécessité exprimée par l'association, une demande pourrait être examinée par le Conseil Municipal en cours d'année.

Cette somme (six mille quatre cent trente euros) sera imputée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours."

## **2 – OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE**

"Vu l'avis favorable de la commission du personnel, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (Laëtitia CRAPIN et Gilles HARSCOAT), décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à temps complet au 27 juin 2013." Poste partagé entre la Mairie et la Bibliothèque.

## **3 - OBJET : CONVENTION SAFER**

"Le Maire informe l'assemblée que la SAFER BRETAGNE (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) propose une convention de partenariat avec la Commune. La SAFER est opérateur foncier sur le marché de l'espace rural. Pour accompagner les Collectivités Territoriales dans leur politique de développement local, la SAFER propose de nombreux moyens d'interventions, notamment :

- La veille et l'observation opérationnelle du marché foncier
- Des acquisitions de terres et la constitution de réserves foncières
- La réalisation d'échanges
- La gestion temporaire des réserves foncières
- La négociation de transactions foncières pour le compte des Collectivités
- La mobilisation de biens ruraux pour accueillir de nouvelles populations et implanter de nouveaux équipements publics.

La SAFER peut ainsi être amenée à acquérir des fonds naturels et/ou agricoles. La SAFER étant spécialisée dans de telles acquisitions et bénéficiant sur eux d'un droit de préemption, la Commune informera la SAFER de ses projets fonciers et lui fera appel pour la négociation des terres qu'elle souhaite acquérir, dans le cadre de la convention proposée.

La convention a donc pour objet :

- Veille foncière et opérationnelle
- Acquisition de terres et constitution de réserves foncières à vocation compensatrice et réalisation d'échanges
- Gestion provisoire du patrimoine foncier.

Tarif annuel : 400 € HT (478.40 € TTC) + tarifs si prestations – durée de la convention : 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention proposée avec la SAFER."

## **4 - OBJET : CONVENTION ATESAT**

"Le Maire propose le renouvellement de la convention consistant à confier à l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, une Mission d'Assistance Technique à la voirie. Coût estimé pour l'année 2013 : 541.22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ATESAT avec la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) pour l'année 2013. "

## **5 - OBJET : SUPPRESSION DU CRITERE DE VENTE LOT ILE D'ER**

"Le Maire rappelle la Délibération du 14/02/2011 par laquelle le Conseil Municipal a défini les critères et priorité pour l'accession à la propriété des terrains du lotissement de Coat Hallec et de la cité de l'Ile d'Er,

L'un des critères précisait que l'acquisition des lots était exclusivement réservée aux personnes s'installant à titre de résidence principale,

Considérant qu'à ce jour, seuls 3 lots (sur 10) ont été vendus,

Le Maire propose de lever cette restriction pour le terrain de la cité de l'Ile d'Er afin de permettre l'ouverture à la vente à tout acquéreur désirant y construire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de supprimer ce critère relatif à l'acquisition du lot restant à vendre à la cité de l'Ile d'Er,

Le cahier des charges du lotissement de la cité de l'Er reste en vigueur."